



## Communiqué de presse

Date 15.3.2016

---

### **Excavations sur le site de l'ancienne décharge du Lischenweg à Bienne**

**Au cours des prochaines semaines, des travaux d'excavation auront lieu en vue de la construction du nouvel établissement médico-social Cristal, à Bienne. Le chantier se trouve sur l'ancienne décharge du Lischenweg, où des résidus radioactifs avaient déjà été découverts lors des travaux de l'autoroute A5. Toutes les mesures sont prises pour garantir la protection de la population et des travailleurs en cas de découverte de déchets radioactifs.**

Les travaux d'excavation liés à la nouvelle construction seront menés selon un concept spécial de mesure et de triage. Si du matériel présentant un taux élevé de radioactivité est découvert, les travaux seront interrompus, et les déchets triés selon les instructions des experts en radioprotection de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et de la Suva. L'évacuation du matériel excavé sera autorisée uniquement après une mesure de contrôle, qui permet de détecter d'éventuels résidus et d'assurer la protection des travailleurs et de la population.

La Suva fournira des dosimètres de radiation aux personnes participant directement aux travaux et les encadrera. Avant le début des excavations, elles seront instruites sur le maniement des substances radioactives.

Ces mesures se déroulent dans le cadre du plan d'action radium 2015-2019 approuvé par le Conseil Fédéral et dont le volet « décharges » a débuté cette année. Après identification des décharges pouvant contenir des déchets contaminés au radium, l'OFSP se charge de mettre en place une surveillance radiologique appropriée du site et de garantir un suivi de la situation. Cette démarche est réalisée en étroite collaboration avec la Suva, l'Office fédéral de l'environnement ainsi que les communes et cantons concernés.

En Suisse, il n'existe actuellement aucune décharge qui nécessite un assainissement dû à la radioactivité. Il est cependant tout à fait possible que des déchets contaminés au radium soient découverts sur les sites d'anciennes décharges comme ce fut le cas à Bienne. En effet, le radium a servi à la production de peinture luminescente dans l'industrie horlogère entre les années 1920 et 1960. A l'époque, des résidus de

## Communiqué de presse •

radium ont été jetés dans les ordures ménagères et éliminés dans des décharges conventionnelles. Ainsi, en cas d'assainissement d'une telle décharge ou de réhabilitation d'un tel site, des mesures spécifiques doivent être prises pour garantir la protection des travailleurs et de l'environnement face à une éventuelle remobilisation et propagation de la contamination.

### **Renseignements :**

OFSP, service de presse, tél. 058 462 95 05 ou [media@bag.admin.ch](mailto:media@bag.admin.ch)